



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

### Séance du 07 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Était excusé** : M. GOICOECHEA Iñaki

**A été nommé comme secrétaire de séance** : M. LEKUMBERRY Xantxo

Date convocation : 03 septembre 2021

Date d'affichage : 03 septembre 2021

### **DECISION N° 1 APPROBATION DU PROJET DE CANTINE EN REGIE DIRECTE**

Nomenclature : 9.1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'une cantine centrale en régie directe. Cette cantine accueillerait les enfants des écoles d'Ossès, de Saint Martin d'Arrossa, de Bidarray et pourrait également profiter au centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalia d'Irissarry. Le nombre de repas servis serait de 200 à 250 repas par jour.

Monsieur le Maire précise les points forts du projet :

- Projet intercommunal.
- Transition écologique : valorisation des circuits courts tant sur le plan des distances production/livraison que sur la connexion aux filières locales et biologiques.
- Réduire le gaspillage alimentaire en intégrant le cuisinier dans cette démarche.
- Renforcement du tissu économique local : créations d'emplois, valorisation des producteurs locaux.
- Renforcement de la qualité du cadre de vie des enfants de nos différentes communes par l'éducation au "bien manger".

Monsieur le Maire indique le service ingénierie du départemental s'est déplacé sur site le 09 juillet et a indiqué que la surface de la cantine actuelle semblait suffisante pour la réalisation de ce projet.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE le projet de création de cantine centrale en régie directe,

- SOLLICITE les subventions du Département, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'État.

- AUTORISE le Maire à signer tout document et engager toute démarche relative à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 09 septembre 2021

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 10/09/2021

Et après transmission en sous-préfecture le 10/09/2021